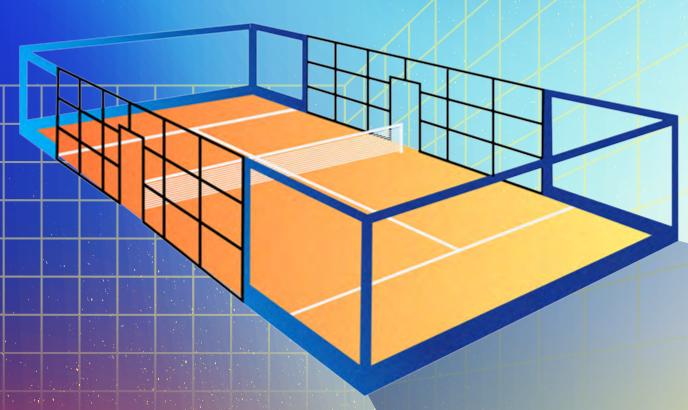
# BOOSTADEL 500 PISTES AVEC PRÉT FFT À 0%







# QUELEST LE PRINCIPE ?

# CONCRÉTISEZ VOTRE PROJET PADEL GRÂCE AU DISPOSITIF FFT DE PRÊT À 0%.

- Une solution simple pour financer la création de vos pistes.
- Un dispositif inédit mis en place par la Fédération dans l'intérêt général et pour répondre au besoin de croissance de la discipline.
- Un engagement fort pour la diversification de l'offre proposée dans les clubs FFT.

### LES POINTS CLÉS

- Projet de 4 pistes ou plus (avec ou sans couverture) porté par la collectivité.
- Financement de la construction des pistes par le club *via* un prêt sans intérêts consenti par la FFT.
- Remboursement échelonné sur 10 ans.
- Rôle de conseil de la FFT.
- Non cumulable avec le dispositif d'aide à l'équipement (ex-ADCP) de la FFT, qui reste actif par ailleurs (plus de 500 pistes soutenues depuis 4 ans).

### LES BÉNÉFICES DU PADEL POUR UN <u>CLUB</u>

- Convivialité.
- Diversification.
- Dynamisme (+16 % de licenciés en plus en moyenne pour un club).
- Attirer une nouvelle clientèle au sein du club grâce au padel (près de 50 % de nos licenciés padel sont de nouveaux licenciés FFT).



## POURQUOI CE DISPOSITIF?

### **CONSTATS CLÉS**

- Manque d'infrastructures de 4 pistes ou plus dans les clubs associatifs.
- Hausse de la demande des joueurs qui ne trouvent pas de terrain ou de place.
- Manque de pistes pour développer les écoles de padel.
- Manque de pistes pour accueillir des compétitions nationales et régionales.



### **CE QUE NOUS VOULONS**

- Aider à la construction des pistes dans les zones carencées.
- Œuvrer à l'intérêt général en soutenant le financement des pistes de padel dont le coût est important et dans un contexte économique difficile.
- Mettre à disposition nos experts dans l'étude de viabilité des projets.
- Faciliter la création d'écoles de padel, l'accès à la pratique pour tous et l'organisation de compétitions fédérales.
- Soutenir le développement économique des clubs affiliés en installant cette nouvelle offre de pratique.

# À QUI S'ADRESSE-T-IL?

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être un club associatif affilié à la FFT.
- Avoir un projet de 4 pistes de padel ou plus dans un territoire carencé.
- Être soutenu par la collectivité propriétaire qui portera le projet de construction.

### **BÉNÉFICES DIRECTS**

- Accès facilité à un financement, sans intérêts.
- Échéancier de remboursement sur 10 ans.
- Consolidation du lien avec votre collectivité.
- Revenus additionnels.

# COMMENT CA MARCHE?

### **CE QUI EST INCLUS DANS LE DISPOSITIF**

- Un prêt sans interêts pour couvrir les coûts de construction de toutes les pistes avec ou sans couverture.
- Des conseils d'experts de la FFT sur la viabilité du projet et un guide d'accompagnement.

### **DE QUOI SE CHARGE LE CLUB?**

Le club porte le dossier de candidature au dispositif.

Il souscrit au prêt proposé par la FFT (si son dossier est retenu).

Une fois les pistes réalisées, le club verse à la collectivité la somme qu'il a empruntée dans le cadre du dispositif. Le club est ensuite responsable de la bonne exploitation des pistes dont il perçoit les revenus, ainsi que du remboursement du prêt à la FFT.

### DE QUOI SE CHARGE LA COLLECTIVITÉ ?

- La collectivité est maître d'ouvrage de l'ensemble du projet de construction.
- Elle sera en charge d'avancer les coûts de construction des pistes.
- Resteront à sa charge uniquement les frais d'études, ainsi que les coûts liés au terrassement, aux VRD, aux fondations et à la dalle.

# LES PROCHAINES ÉTAPES

- La FFT communiquera très prochainement le guide et le cahier des charges (fin septembre).
- Des webinaires seront organisés pour expliquer le dispositif, le process de candidature et répondre à vos interrogations (communication et inscription à venir).
- Ouverture des candidatures en octobre.

### **EN SAVOIR PLUS**

Posez aussi vos questions par mail (boostpadel@fft.fr).





